

DECRET N° 75-249 du 2 octobre 1975

portant nomination de Commissaires aux
Comptes auprès de la Société Nationale
pour le Développement Forestier (SNAFOR)-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU l'Ordonnance n°74-75 du 16 décembre 1974, régissant les rapports entre
l'Etat et les Sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une
prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
VU le Décret n°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouverne-
ment et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret n°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services ratta-
chés à la Présidence de la République et fixant les attributions des
membres du Gouvernement et le décret n°75-224 du 18 septembre 1975
qui l'a modifié ;
VU le Décret n°75-122 du 23 mai 1975, portant approbation des Statuts de
la Société Nationale pour le Développement Forestier (SNAFOR) ;
SUR proposition du Ministre des Finances ,
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont nommés Commissaires aux Comptes auprès de la Société Nationale
pour le Développement Forestier (SNAFOR), les Camarades :

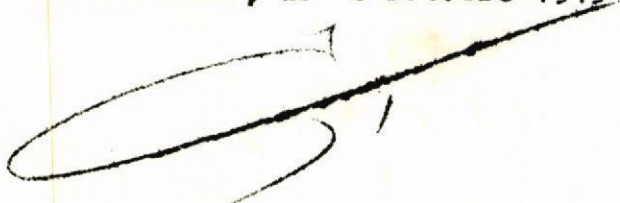
- AKPLOGAN Bouraïma , Administrateur Civil
- DJITRINOU Célestin, Expert-Comptable

Article 2. - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures con-
traires, sera publié au Journal Officiel./-

Fait à COTONOU, le 2 octobre 1975

par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances,


Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU


Intendant Militaire de 3ème Classe
Iidoire AMOUSSOU

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - SGG 4 - MF 6
MIRAC 4 - Ministères 11 - IAA-DCCT-IGF 3 -
ONEPI-Gde Chanc.2 - DB-DC-CF-Solde 4 -
Intéressés 2 - DFE-DGAJL-INSAE 6 -
JORD 1 - SNAFOR 4